



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 16 janvier 2023

2023 - 012	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 06/01/2023
	Date d'affichage : 06/01/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 16 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, LALANNE, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme WLUSEK a donné procuration à M. ETIENNE

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAENAVE

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. SEIRACQ a donné procuration à Mme BIARNES

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT

M. LAHONTAN a donné procuration à Mme LABUXIERE

*Absent : **M. DEHEZ***

*Secrétaire de séance : **Mme Sandrine CAZENAVE***

OBJET :

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE DELAISSES DE VOIRIE
SUR L'AVENUE DES PLATANES
COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N°2021-115 DU 28 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDERANT qu'il a été constaté depuis plusieurs années que des parcelles non cadastrées situées avenue des platanes dans le prolongement de propriétés privées ont été aménagées et/ou clôturées,

CONSIDERANT que ces parcelles identifiées par relevés parcellaires présentés par le Cabinet DUNE Géomètres-Experts associés de Saint-Paul-Lès-Dax constituent des délaissés de voirie et appartiennent à ce titre au domaine public communal,

CONSIDERANT que faisant partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, de constater leur désaffectation, d'en prononcer le déclassement et de les intégrer dans le domaine privé,

VU l'article L.141-3 du code de la voirie routière qui dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies



communales dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées sur ces voies,

CONSIDERANT que le déclassement de ces délaissés de voirie n'auront aucune conséquence sur la desserte et la circulation sur l'avenue des platanes,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de compléter la délibération n°2021-115 du 28 septembre 2021 suite à la demande d'acquisition de deux parcelles,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

CONSTATE la désaffectation des parcelles de terrains objets du relevé parcellaire cité supra situées au droit des parcelles AB 1129 et AB 1132

PRONONCE le déclassement de ces parcelles et leur intégration dans le domaine privé communal,

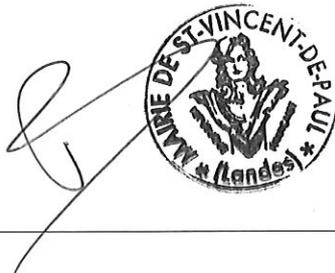
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à ces procédures,

DECIDE que les actes de vente s'effectueront auprès de l'Office notarial de l'Atrium « Florence ROCCO - Patrick MAUVOISIN - Xavier BRUNEL », SELARL DE L'ATRIUM – 145, avenue Saint-Vincent-de-Paul - BP30086 - 40102 DAX CEDEX

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **19 janvier 2023**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230116 – DE2023012
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).